



Reste à collecter : 720 000 €

Edito - La louange est à Allah qui nous a permis de parvenir à ce mois béni qu'est Ramadan. Puisse-t-il nous le bénir et nous le rendre des plus profitables, nous faciliter la voie aux bonnes œuvres, qu'Il aime et qu'Il agrée et qui nous rapprocherons de Lui. Que ses bénédictions les plus pures et ses faveurs étendues soient répandues sur notre bien aimé prophète, Moḥammad, et sa famille.

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour une nouvelle année, si Allah nous le permet. Vous retrouverez dans ce journal la suite de notre série sur la vie des prophètes, pour laquelle nous nous appuyons essentiellement, comme dans les précédents numéros, sur les exégèses d'Ibn Kathir et d'al Qouroubi, ainsi que sur le livre L'histoire des prophètes du savant indien Al Nadwi. Vous trouverez une nouvelle rubrique, qui remplacera celle du personnage du mois, dans laquelle nous essaierons, avec l'aide d'Allah, de retracer les grandes lignes de l'histoire musulmane en nous appuyant pour cela sur un livre du même Al Nadwi : Ce que l'humanité a perdu avec le déclin des musulmans. La rubrique sur l'Éthique du musulman s'inspirera principalement de l'œuvre du même nom, du savant contemporain, Moḥammad al Ghazali et également de leçons du prédicateur Amr Khalid. Le sujet du mois s'appuiera quant à lui sur diverses ressources.

Nous avons également mis à votre disposition une nouvelle adresse email : alkahf.lejournal@gmail.com. Vos remarques constructives, vos conseils fraternels et vos critiques objectives seront les bienvenus.

L'équipe du journal et la mosquée vous souhaitent un excellent mois de Ramadan.

As salamou'alaycoum wa rahmatoullahi wa barakatouh.

L'histoire de Moïse [Moussa] [1/5]

C'est du vivant même de Joseph que Jacob et sa famille s'installèrent en Egypte. Les égyptiens aimaient tant Joseph qu'ils décrétèrent un deuil national lorsqu'il mourut. Ils traitèrent avec égard et considération sa famille, les immigrants cananéens, tant que ceux-ci restèrent attachés à la foi et à l'éthique de leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob.

Les générations se succédèrent et l'ardeur religieuse des descendants de Jacob s'éroda. Ils restèrent monothéistes de tradition, tandis qu'ils préférèrent jouir de la vie d'ici-bas et négligèrent les efforts pour gagner celle de l'au-delà. Leur caractère se corrompit et ils cessèrent d'appeler à Allah. Ainsi, devinrent-ils comme leurs concitoyens coptes, les égyptiens 'de souche'. La croissance démographique des hébreux inquiétait les coptes et leur différence culturelle les agaçait : ils jalouaient les riches d'entre eux et méprisaient leurs pauvres.

Arriva au pouvoir la dynastie des pharaons. Ces rois menèrent une politique nationaliste et discriminatoire divisant pour mieux régner et favorisant les égyptiens 'de souche' aux autres communautés. *'Pharaon était hautain sur terre, il divisa son peuple en différentes castes, afin d'exploiter la faiblesse de l'une d'elles' [28;4].*

Ibn Abbas rapporte que l'un de ces pharaons vit un jour en rêve un feu, en provenance de Canaan, ravager l'Egypte en n'épargnant que les enfants d'Israël. Le roi fit convoquer ses conseillers et ses devins pour leur soumettre sa vision. Ceux-ci suggèrent que bientôt naîtrait chez les hébreux, un enfant par la main duquel s'écroulerait leur empire.

Aveuglé par l'orgueil et la haine, et pensant qu'il pouvait s'opposer au destin, Pharaon ordonna que soient tués tous les garçons hébreux nouveau-nés. Les espions du pharaon travaillaient activement à épier la communauté israélite. Allah décrit Pharaon comme *'l'homme aux espions' [89;10]*. Dès que l'une de leur femme accouchait, les soldats de pharaon venaient s'enquérir du sexe de l'enfant. S'il s'agissait d'une fille, ils la laissaient vivre, et s'il s'agissait d'un garçon, ils l'arrachaient des bras de sa mère désemparée et le passaient immédiatement par le fil de l'épée ; c'était là une terrible épreuve pour les croyants !

Les hébreux étaient faibles économiquement et socialement, et ne disposaient d'aucune force militaire. A l'opposé le système pharaonique était bien rôdé, organisé et informé de tout ce qui se passait dans le royaume. Toute tentative d'insurrection ou de rébellion aurait été rapidement déjouée et réprimée de la manière la plus cruelle.

Les pleurs et les lamentations des opprimés s'élevaient auprès d'Allah : *O notre Dieu, libère nous de cette contrée dont les habitants sont devenus injustes, envoie nous un défenseur de Ta part, envoie nous un libérateur de Ta part !* [4;75]. Allah dit : *Nous voulûmes favoriser ceux qui furent opprimés sur terre, faire d'eux des souverains, et faire d'eux des héritiers, leur donner le pouvoir sur terre pour montrer à Pharaon, à [son ministre] Haman et à leurs soldats la réalisation de ce qu'ils redoutaient* [28;5-6].

Allah inspira à une femme vertueuse d'entre les enfants d'Israël de dissimuler sa grossesse, d'accoucher seule de son enfant, de le garder près d'elle quelques jours, puis de le déposer dans un panier, et de livrer celui-ci aux flots du Nil. Quelle confiance cette femme devait avoir en Allah et quelle devait être son appréhension quand elle vit son bébé chétif installé dans sa petite embarcation, emporté par ce fleuve immense qu'est le Nil !

Le fleuve emporta donc le chérubin et le déposa sur une plage non loin du palais royal. La femme de pharaon s'y trouvait alors. Elle était stérile et espérait de tout cœur avoir un enfant. Elle fut immédiatement prise d'affection lorsqu'elle découvrit Moïse, qu'elle reçut comme un don du Ciel. *La famille de Pharaon recueillit donc, celui qui serait pour eux un adversaire et une source d'affliction. Pharaon, Haman et ses soldats étaient coupables. La femme de Pharaon suggéra : Cet enfant sera pour nous source de reconfort, épargnez-le donc. Il nous sera certainement utile ou deviendra-t-il notre fils. Ils ne pressentaient rien* [28;8-9]...

Des leçons à retenir

- 1- *'Allah ne modifie la grâce qu'Il accorde à une communauté que lorsque celle-ci change son comportement envers Lui'* [8;53]. Cela se vérifie dans les deux sens. Celui qui abandonne la voie de la droiture, sur laquelle ses ancêtres ou lui-même s'étaient engagés, sera abandonné à son sort et ne pourra attendre le secours d'Allah. Et celui qui abandonne la voie de l'égarément et soumet son être à Allah, retroussant ses manches pour Le servir, récoltera Ses faveurs et Sa grâce dans ce monde et dans l'au-delà.
- 2- Lorsque'un peuple croyant se voit frapper de terribles épreuves, cela procède souvent de la miséricorde d'Allah, qui veut les pousser par là, à se souvenir de Lui, à se repentir, et à revenir sur la voie droite sur laquelle étaient leurs pieux prédécesseurs. *Et Allah sait mieux !*

L'éthique du musulman **La bonne présomption**

L'islam est venu en tant que ligne de conduite pour organiser les différents aspects de la vie. Le Prophète, que la paix et le salut soient sur lui, nous a dit dans un hadith *'je n'ai été envoyé que pour parfaire le bon comportement'* (Boukhari) et parmi ceci figure le fait de nourrir de bonnes présomptions à l'endroit des serviteurs de Dieu. Allah, Exalté soit-Il, dit dans le Noble Coran : *'Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est un péché'* [49;12]. Ainsi, la foi se subdivise en plusieurs branches et avoir de bonnes présomptions vis-à-vis d'un musulman constitue une des branches les plus importantes. La simple suspicion ne peut mener une personne à dénigrer son frère car dans ce cas elle constituerait un péché. Le Prophète, paix et salut sur lui, nous a dit que *'la suspicion est le plus mensongé des propos'* (Boukhari et Mouslim).

Au temps du Prophète, notre mère Aïcha, paix et bénédiction sur elle, avait participé à une expédition. Au moment du départ elle dut s'éloigner un moment de la caravane mais à son retour elle trouva que le camp avait déjà été levé. Les musulmans pensant qu'elle avait rejoint son palanquin, ne s'aperçurent pas de son absence. Un cavalier de l'arrière garde l'aperçut assise et en pleurant et décida de l'emmener, avec la plus grande des pudeurs, sur son cheval jusque Médine. Les hypocrites saisirent cette occasion pour tenter de nuire à la famille du Prophète et à son message en colportant dans toute la ville de lourdes accusations à l'égard de la mère des croyants. Après un long mois d'attente, le doute commençait à envahir l'esprit de certains musulmans. C'est peu après qu'Allah, Omniscient soit-il, révéla un verset qui l'innocenta clairement par ces propos : *'Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue (cette calomnie), les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : 'C'est une calomnie évidente ?'* [24;12].

Quelques enseignements à retenir

- **Ne pas donner crédit à ce que l'on peut entendre de mal au sujet de son frère.** Le serviteur d'Allah se doit de prendre ses distances vis à vis de ces propos et chercher une porte de sortie pour son frère dans le but de ne pas mettre en cause son intégrité.
- **Le musulman se doit de toujours chercher des excuses.** Nos pieux prédécesseurs avaient cette devise et qu'ils se forçaient d'appliquer : *'je cherche jusqu'à soixante-dix excuses pour mon frère, et si je ne lui trouve pas d'excuse je me dis qu'il a peut-être une excuse que je ne connais pas'*.
- **Il nous faut résister aux mauvaises pensées insufflées par le diable pour les chasser de notre esprit.** Il est vrai que la faiblesse de l'être humain est telle que personne n'est à l'abri des mauvaises pensées notamment avec ceux dont les relations ne sont pas des meilleures. Le Prophète Mohammed -paix sur lui- a dit à ce sujet *'si vous avez des suspicions à l'égard d'autrui coupez y court'* (rapporté par Al Tabarani).

Le jeûne de Ramadan

Allah le Magnifié dit : *O croyants ! Le jeûne vous a été prescrit comme il le fut à ceux qui vous précédèrent, ainsi atteindrez vous la piété [2;183].* Ce verset révélé à Médine, la deuxième année de l'Hégire, instaure l'obligation, pour les croyants, de s'abstenir, pour Allah, de manger, de boire et d'avoir des relations conjugales, chaque jour du mois de Ramadan, neuvième mois lunaire, depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil. Le jeûne de ce mois est le quatrième pilier de l'Islam, qui vient immédiatement après la prière et la zakat, comme le mentionne le hadith rapporté par Al Boukhari.

La première condition d'acceptation du jeûne est d'avoir l'intention de l'accomplir par pure obéissance à Allah, pour Le satisfaire, dans l'espoir d'obtenir Sa récompense et de se voir purifié de ses péchés. Le jeûne de Ramadan n'est pas valide s'il est accompli par simple imitation de sa famille, de son peuple ou de ses amis. Le croyant doit donc, avant le jeûne obligatoire de Ramadan, formuler, en lui-même ou sein de ses invocations, son intention de l'observer pour plaire à Allah.

Par ailleurs, l'individu doit être sain d'esprit et pubère. La personne atteinte de folie et les jeunes enfants ne sont pas concernés par cette prescription, même s'il est recommandé d'y habituer ces derniers. Les femmes n'ont pas le droit de jeûner, durant leur période menstruelle et durant leurs lochies, et rattrapent sans tarder les jours manqués dès qu'elles le peuvent, le plus tôt étant le mieux. Celui qui tombe malade ou qui voyage est également autorisé à reporter à plus tard ses jours de jeûne. De même pour la femme enceinte et celle qui allaite si elles craignent pour la santé de leur enfant. Il est, dans ce cas précis, préférable qu'elles accompagnent le rattrapage des jours manqués par une aumône expiatoire, si elles en ont les moyens. La personne âgée et celui qui souffre d'une maladie chronique, tels qu'ils sont incapables de jeûner, ne sont pas astreints à ce commandement, mais doivent dans la mesure de leurs moyens, compenser chaque jour de jeûne en nourrissant un nécessiteux.

Comme durant le reste de l'année, et plus encore durant le mois de Ramadan, le croyant se doit de préserver ses organes de ce qu'Allah n'aime pas et de ce qu'Il a interdit, de peur que cela n'altère son jeûne, qu'Allah n'accepte pas son œuvre, et que son effort soit vain. En effet, le Prophète, *que le salut et la paix soient sur lui*, dit : *Celui qui ne s'abstient de mentir et agit en pur mensonge, Allah n'a que faire de son renoncement à la nourriture [Al Boukhari],* puisque *le jeûne ne consiste pas [seulement] en l'abstinence des aliments mais consiste en l'abstinence des propos futiles et obscènes et si quelqu'un t'injurie ou te manque de respect, ajoute le Prophète, dis-lui [simplement] : Je jeûne ! Je jeûne ! [Ibn Khuzayma, Ibn Hibban et Al Hakim].*

Le jeûne n'est interrompu que si la personne mange, boit, ou a un rapport conjugal. Le non accomplissement conscient de l'une des prières obligatoires dans son temps invalide le jeûne selon l'avis du compagnon Ibn Massoud. Ce qui sort du corps sans qu'on l'ait provoqué ou voulu n'annule pas le jeûne. Rentre dans cette catégorie, le vomissement involontaire, le saignement, ou l'émission séminale due à un rêve. De même, n'annulent pas le jeûne, ce qui est appliqué sur le corps et qui n'a pas vocation à le nourrir, comme la pommade, le parfum, le khôl, les gouttes nasales, les produits capillaires, le brossage des dents avec de l'eau ou la bôme pour les lèvres. La piqûre non nutritive, la prise [d'une petite quantité] de sang pour analyse, la sortie de liquide pré-spermatique, l'absorption involontaire de quelques gouttes d'eau lors des ablutions, l'inhalation de solutions par aérosol pour les asthmatiques n'annulent également pas le jeûne.

Le jeûne donne des fruits immédiats dans la vie d'ici-bas. Abou Bakr Al Jazaïri dit dans son livre *La voie du musulman* : *Le jeûne exerce l'homme à l'endurance, fortifie sa volonté, lui enseigne l'autodiscipline, et lui en facilite la réalisation. Il insuffle en lui la crainte d'Allah et la nourrit et surtout la piété qui est le fondement du jeûne, c'est pour cela que le verset se termine en disant : Ainsi atteindrez vous la piété.* Cet exercice spirituel apprend à maîtriser son corps et son âme concupiscente, à désobéir aux passions, et à se contenter du peu. Il permet de surcroît, de renforcer le lien qui unit entre eux les croyants, leur faisant partager l'épreuve de la faim, la joie de la rupture du jeûne et de la célébration de l'Aïd. L'accomplissement des bonnes œuvres est facilité, durant ce mois, à qui veut faire le bien ; tandis que la pratique des péchés est rendue plus ardue au jeûneur qui serait tenté de faire le mal. Dans ce sens, Ibn Majah rapporte dans ses Sounan, que le Prophète, *paix et salut sur lui*, dit : *Quand arrive la première nuit du Ramadan, toutes les portes du Paradis sont ouvertes, et toutes celles de l'Enfer sont fermées, les démons y sont enchaînés et un héraut crie : Ô désireux du bien avance ! Ô désireux du mal cesse ! Et chaque nuit, Allah sauve un certain nombre de croyants de l'Enfer.*

Le jeûne donne évidemment des fruits dans l'Au-delà. Le Prophète, *que le salut et la paix soient sur lui*, dit : *Toutes les bonnes œuvres des fils d'Adam verront se multiplier la valeur de leurs récompenses. La bonne action sera rétribué de dix à sept cent fois. Allah dit : Exception faite du jeûne, qui M'appartient, et c'est Moi qui en fixerait la récompense. Il a délaissé ses désirs, sa nourriture, et sa boisson pour Moi. Le jeûneur a deux instants de joie, le premier lorsqu'il rompt son jeûne, et le second lorsqu'il rencontrera son Seigneur. L'haleine du jeûneur est plus agréable pour Allah que l'odeur du musc [Mousslim].*

La prière nocturne appelée communément Tarawih est de mise durant ce mois sacré. Elle peut être accomplie en onze ou treize raakats comme le faisait le Prophète, en vingt comme l'avait institué le Calife Omar, ou en plus de raakats comme le faisaient certains pieux des premières générations. Tout cela est permis, et il n'y a pas de limite établie, comme le dit Ibn Taymiya dans son *Majm'ou al Fatawa*. Quant à l'invocation dite de *Qounout* à l'issue de la prière, elle est une Sounnah, que l'on peut accomplir certains jours. La retraite spirituelle à la mosquée et la recherche de la nuit d'al Qadr sont très recommandées lorsqu'arrivent les dix derniers jours de Ramadan. *Puisse Allah nous purifier par ce mois de Ramadan et nous préserver de l'Enfer, nous faire entrer dans Sa Miséricorde ! [Ibn Majah]. Et Allah sait mieux !*

Civilisation musulmane : Apports, déclin et renaissance

Paroles
de sagesse

Q l'aube du 7^e S (E.C), rien ne laissait présager qu'une religion allait voir le jour en Arabie et donnerait naissance à une brillante civilisation qui s'étendrait pas moins d'un siècle après la mort du Prophète, *paix et salut sur lui*, de l'Espagne aux portes de l'Asie. S'intéresser à l'histoire de la civilisation musulmane comporte sans aucun doute deux intérêts majeurs : d'un côté, découvrir une civilisation qui, par l'ampleur de son message et par la richesse de son savoir, a emprunt le passé de son génie et marqué à jamais le patrimoine de l'Humanité. Dans le même temps, regarder son passé ne peut que révéler au monde musulman l'immense défi que lui impose son temps. Nous nous proposons donc à travers cette nouvelle rubrique de parcourir l'histoire musulmane, non pas de manière détaillée mais de façon à faire ressortir les principaux apports de cette civilisation au monde et plus particulièrement à l'Occident. Pour cela nous nous baserons principalement sur le livre de Cheikh Nadwi intitulé *Ce que le monde a perdu avec la décadence des musulmans* (*mâ dhâ khassira al 'alam bi inhi-tâf al mouslimîn*). Ce dernier y analyse l'apport du monde musulman à l'Humanité, de sa naissance et son apogée à son déclin. Le mérite d'un tel livre est de présenter de manière originale l'histoire de l'Islam d'un point de vue musulman. Tantôt minimisé, tantôt idéalisé, peu d'ouvrages présentent objectivement l'apport de cette civilisation. Ceci résulte soit d'une méconnaissance de la réalité soit d'une volonté délibérée de déprécier l'héritage de l'époque musulmane. Enfin, si une seule vertu devait être attribuée à la science historique c'est bien l'analyse et la réflexion qui en découlent, permettant à l'Homme de tirer les leçons de son passé. Allah dit dans son Livre : *Ne parcourant-ils pas la terre, pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux ?* (40,21)

L'état du monde à l'aube de l'Islam- Dans le monde préislamique, à la veille de l'avènement du Prophète, *paix et salut sur lui*, le système politique dominant était la monarchie absolue qui trouvait sa légitimité dans la croyance populaire en la supériorité incontestable voir en la divinité de certaines dynasties. Bien que les lois et les coutumes différaient d'un empire à l'autre, on retrouvait le même schéma : celui d'une classe dominante qui, pour s'enrichir et répondre à ces besoins de luxe et d'extravagance exploitait le reste de la population. Ronald Bodley dans *'the life of Muhammed'* a tenté de donner un aperçu général de cette époque : *'les arabes n'inspiraient aucun respect dans le monde du temps. Le fait est que personne ne comptait vraiment. C'était une période mal bâtonnée... un monde encore ébloui par l'éloquence de la Grèce, par la grandeur de la Perse et la majesté de Rome, sans que rien puisse les substituer même pas une religion... En Europe, l'influence du Pape Grégoire le Grand, les chrétiens mettaient en avant toutes sortes d'interprétations compliquées de leur foi, pourtant simple auparavant... En Perse, un dernier vestige des bâtisseurs d'Empire persistait : Khrusau... les Romains Byzantins possédaient encore une partie de leur vieille vitalité... l'Inde comprenait encore beaucoup de petits états qui luttaient entre eux pour la suprématie... les Chinois se querellaient eux (entre dynasties). Au Japon, le Bouddhisme commençait à s'implanter et à influencer les idées et la pensée japonaise. L'Europe faisait graduellement fusion avec l'Empire Franc'*

Le luxe et l'injustice - De même, Cheikh Wali Allah Dihlawî a donné une description poignante de la dépravation morale de l'époque : *'Des siècles de supériorité incontestée, de dissipation, d'irréligiosité... avaient donné aux Romains et aux Perses un goût difficile concernant les comforts de la vie. Ils se battaient pour la place de celui qui ferait montre de plus de sensualité et de luxure... l'adoration du confort requérait beaucoup d'argent qui n'était obtenu qu'en exploitant le petit peuple. Si ce dernier résistait aux exactions, il était traité de façon inhumaine'*.

En conclusion, le monde était plongé dans l'obscurité et l'enseignement des Prophètes était oublié. Le Coran nous décrit cette situation par le verset suivant : *La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains, afin qu' [Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont semé ; peut-être reviendront-ils (vers Allah). (30,41). Et Allah sait mieux !*

Ibn Mas'ûd disait :
'La foi est constituée de deux éléments : une première moitié de patience et l'autre de reconnaissance'.

L'Imâm Al-Ghazâlî disait : 'Toute offrande est estimée et rétribuée à sa juste mesure sauf la patience. Etant donné que le jeûne découle de la patience et qu'il en représente la moitié, Allah dit dans le *hadîth* quodsî : 'Le jeûne m'est voué et c'est Moi qui le rétribue', Il ajoute ainsi la patience pour Lui-même, aux autres pratiques culturelles'.

'En vérité, l'homme, c'est celui qui patiente en se montrant détaché par rapport au bien-être. Et patienter dans ce cas-là signifie ne pas s'y complaire, sachant que cela n'est qu'un dépôt chez lui et que cela est susceptible d'être restitué à tout moment ; il ne doit, par conséquent, pas se laisser aller à la joie, ni se vautrer dans les plaisirs, les jeux et la distraction ; il doit respecter les droits d'Allah sur son argent en le dépensant, sur son corps en pratiquant l'entraide et sur sa langue, en ne disant que la vérité et ainsi dans tout ce qu'Allah lui a dispensé comme bienfaits'.

Source de l'article sur le jeûne :

La voie du musulman d'Abou Bakr Al Jazâiri ; *Fatawas* sur le jeûne du Comité permanent des savants de l'Ifta de l'Arabie ; *Fiqh as Sunnah* de Sayyed Sabbiq ; *Comment jeûner* d'A. Farès ; *Reviuification de la spiritualité musulmane* d'Ibn Qudama